

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le mardi le 14 avril 2020, à 19h00, via vidéoconférence à Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Benoit Desrochers, conseiller, Serge Johanne Pagé, conseillère, Serge Perreault, conseiller, et Josée Leclair, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Bérard, maire.

Sont absent : Johanne Pagé, conseillère et Michel Henin, Conseiller

Est aussi présente : Catherine Haulard, Directrice générale

Conformément à l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis en date du 10 avril 2020 aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dossier #1
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Louis Bérard, Maire, constate le quorum à 19h05, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2020-04-100 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Desrochers

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dossier #1
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-101 3. DOSSIER #1

ATTENDU qu'une plainte a été déposée aux Normes du Travail contre la municipalité en octobre 2019 et que toute la correspondance a été envoyée à la Secrétaire;

ATTENDU qu'une réclamation pour indemnisation a été déposée auprès de la CNESST, pour accident de travail, dans ce même dossier et que toute la correspondance a été envoyée à la Secrétaire;

ATTENDU QUE l'administration municipale (Maire et Directrice générale) a été mise au courant de l'existence de cette plainte contre la municipalité de Sainte-Élisabeth aux Normes du Travail et d'une réclamation auprès de la CNESST que le 30 janvier 2020;

ATTENDU QUE la résolution 2020-10-252 a été adoptée lors de la séance spéciale du conseil du 31 octobre 2019 dans le dossier #1 à l'effet d'avoir recours à la firme Alliance ressources humaines pour établir la recevabilité de la plainte ;

ATTENDU QUE suite à son enquête, les Normes du Travail ont mis fin à leur intervention dans ce dossier qui est maintenant fermé, la plainte ayant été jugée non recevable par les Normes du Travail;

ATTENDU QUE suite à son enquête, la CNESST a avisé la municipalité que la réclamation d'indemnisation était refusée dans ce dossier;

ATTENDU qu'il n'est pas dans l'intérêt de la municipalité de continuer le mandat avec la firme Alliance Ressources humaines.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Josée Leclair
Il est résolu :

DE mettre fin au mandat d'Alliance Ressources humaines dans le dossier #1 et ce, immédiatement.

Monsieur le maire demande le vote.

Contre : Claude Houle

Pour : Benoît Desrochers, Serge Perreault, Louis Bérard

Adoptée à la majorité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-04-102

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Serge Perreault

QUE la présente séance soit levée à 19h16.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité